

LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES				
N°	Vocation	Référence cadastrale	Superficie approximative	Bénéficiaire
1	Unité de traitement des déchets	AK n°88, 89	20000 m2	Commune de Houдан et SIEDD
2	Voie publique et parking	AL 53	2654 m2	Commune de Houдан
4	Chemin piétons et cyclistes largeur 3m	parties des parcelles ZP n°5, 6, 7 et 8	1850 m2	Commune de Houдан
5	Voie, parking et circulation douce	partie de AD 388	1800 m2	Commune de Houдан
6	Extension du collège, du gymnase et équipements sportifs	AD n°23, 24, 30, 31, 34, 35, 41, 43, 394, 438	4110 m2	Commune de Houдан
11	Services techniques	partie de ZP5	5350 m2	Commune de Houдан
12	Groupe scolaire	parties de ZN 43 et ZN44	9000 m2	Commune de Houдан
14	Aménagement de carrefour	AK 45, parties de AK 46, 47, 55 et de ZL 63a	550 m2	Commune de Houдан
20	Parking	AB 638	1137 m2	Commune de Houдан
21	Elargissement de la VC30	parties de ZN 59, 60, 61, 65, 174, 177	360 m2	Commune de Houдан
22	Aménagement de trottoir rue de Paris	ZN 153 et parties de ZN 163	110 m2	Commune de Houдан
23	Parking	AB 627	1100 m2	Commune de Houдан
24	Bassin de régulation des eaux pluviales	à définir par enquête parcelleaire	à définir par enquête parcelleaire	Commune de Houдан
25	Chemin piétons et cyclistes largeur 3m	partie AC 6 et 56	1200 m2	Commune de Houдан



Dénomination et caractère principal des zones

UAa, b, c, d Habitations agglomérées et commerces correspondant au Bourg

UC Habitations collectives discontinues

UE Habitations individuelles

UI Activités artisanales, industrielles, bureaux et laboratoires

UL Equipements collectifs

UM Installations ferroviaires

AU Zone naturelle d'extension urbaine à long terme

AUUAc Zones naturelles (insuffisamment équipées) destinées à des extensions urbaines à court ou moyen terme. Voir les caractéristiques des zones UAa, UAa, UE et UI dans le règlement

AUUI

A Zone agricole

Aa Zone agricole correspondant au cône de vues protégées sur l'Eglise et la Tour

Ab Zone agricole pouvant recevoir la station future d'épuration des eaux et des déchets

N Zones naturelles protégées en raison de la qualité du site

Nb

----- Limite de commune

----- Périmètre de zone et de secteur

UG Dénomination de la zone

Espace boisé classé

Plantations à réaliser au titre de la loi paysage

----- Alignement

Périmètre de prescriptions particulières

Immeubles faisant l'objet de mesures de protection du commerce et de l'artisanat

Bâtiments agricoles pouvant être l'objet d'un changement de destination (art. L. 151-11 du code de l'urbanisme)

Périmètre d'O.A.P.

Equipements publics

"voies vertes" communales et Circuit "voies vertes" boucle Nord d'intérêt communautaire CCPRH

Emplacement réservé

Emplacement réservé pour chemin piétonnier et cycliste à créer

Zone de protection acoustique contre les voies bruyantes

Axes et voie nouvelle (tracé de principe) ou aménagement de voie existante

Chemin piétonnier et cycliste nouveau (tracé de principe)

Zone inondable de type A (cf arrêté préfectoral du 21/11/1992)

Zone inondable de type B (cf. arrêté préfectoral du 21/11/1992)

Voie

RD 61 Désignation de la voie

- Equipements publics existants
- A** Parking de Gressey
- B** Parking Nord
- C** Parking Sud
- D** Poste
- E** Gymnase
- F** Collège
- G** Jardin public
- H** Terrain de boules
- I** Tennis
- J** Stade
- K** Crèche - halte garderie
- L** Mairie
- M** Groupe scolaire
- N** Office de tourisme
- O** Centre des Impôts
- P** Salle de fêtes
- Q** Bibliothèque
- R** Centre de secours
- S** Foyer
- T** Hôpital
- U** Cimetière et espaces verts

DEPARTEMENT DES YVELINES

Commune de

HOUDAN

P.L.U.

Modification du plan local d'urbanisme

4.2

Plan de zonage

P.L.U. APPROUVE le 22 juin 2017

MODIFIE le 25 septembre 2019

Echelle : 1/2500

Vu pour être annexé à notre délibération du 17 septembre 2024 approuvant la modification n°2 du P.L.U.

Le Maire, Jean-Marie TETART